

Annexe 5.18.3

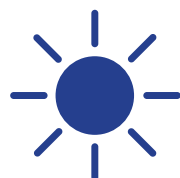
Annexes Sanitaires

Schéma d'élimination des déchets

5.18.3.1 : Notice explicative

5.18.3.2 : Carte des installations relatives à la
gestion des déchets

.....
Version pour approbation en Conseil de territoire du 17 décembre 2024



Annexe 5.18.3.1

Notice explicative

La Gestion des déchets

La compétence gestion des déchets ménagers et assimilés a été transférée des 14 villes membres à l'EPT Grand Paris Grand Est à compter du 1er janvier 2016. Le Territoire a adhéré au SIETREM pour la collecte et le traitement des déchets des communes de Montfermeil et de Gournay-sur-Marne. Pour les autres communes, il adhère au SYCTOM pour le traitement de ses déchets.

La compétence (hors Montfermeil et Gournay sur Marne2) pour la partie collecte et traitement est exercée de la manière suivante :

Volet collecte :

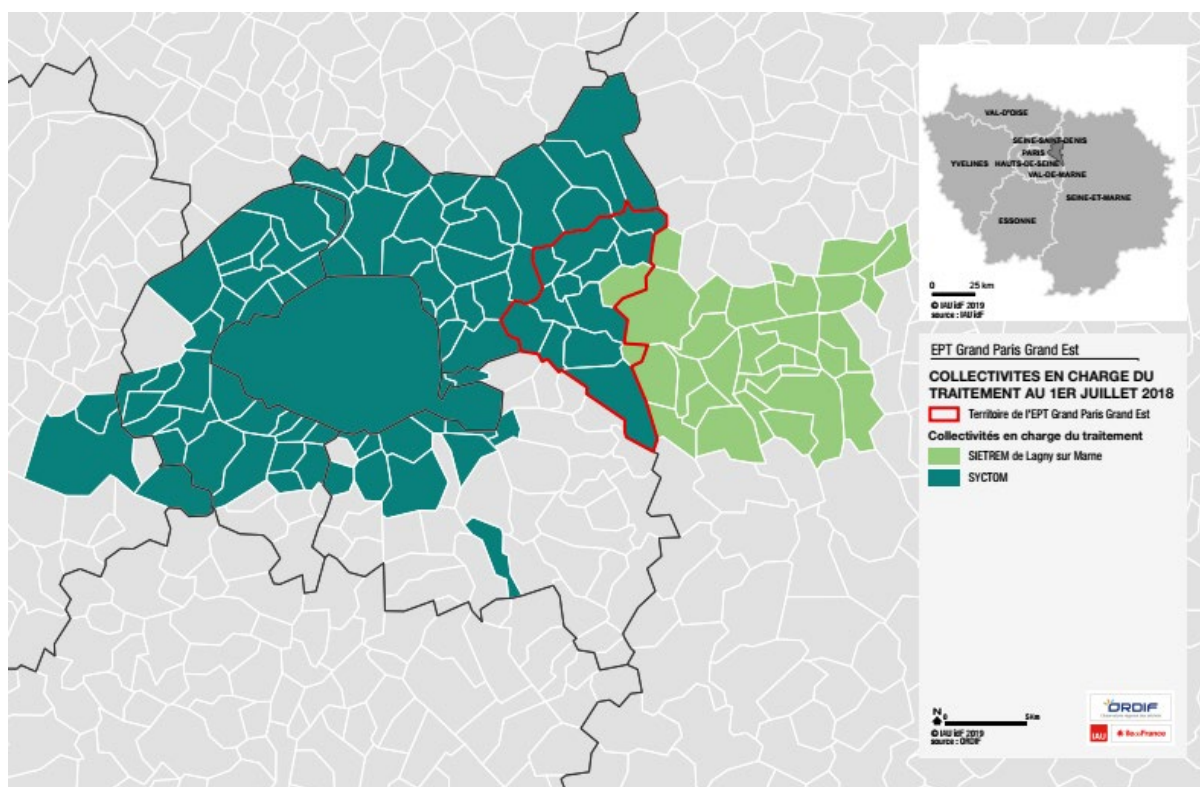
- Collecte en porte à porte de toutes les catégories de déchets (y compris encombrants);
- Collecte des déchets sur les points d'apport

volontaire ;

- Collecte des déchets ménagers des commerçants ;
- Collecte des déchets des services municipaux ;
- Collecte des déchets des marchés forains ;
- Collecte des sapins de Noël ;
- Gestion des déchèteries (fonctionnement et collecte).

Volet traitement :

L'intégration du traitement est prise en charge par l'EPT Grand Paris Grand est par l'adhésion au SYCTOM.



Carte 1. Carographie des collectivités en charge du traitement des déchets au 1er juillet 2018 (source : région Île-de-France)

L'organisation de la collecte des déchets ménagers

Des stratégies de collecte différentes coexistent sur le territoire de Grand Paris Grand Est. La collecte est réalisée en porte à porte ou en apport volontaire selon les flux et les secteurs. Les fréquences de collecte et les densités de point d'apport sont adaptées à la densité de population et à la morphologie urbaine. L'extension des consignes de tri à tous les emballages ménagers a été mise en place dans l'ensemble des communes du territoire. La collecte des ordures ménagères résiduelles se fait exclusivement en porte à porte à l'exception des communes de Rosny-sous-Bois où un dispositif ciblé sur certains secteurs de Points d'Apports Volontaires (PAV) est déployé (13 bornes en PAV pour Rosny-sous-Bois et 4 pour Noisy-le-Grand).

Un déploiement complémentaire est prévu pour la première phase de la ZAC Maison Blanche à Neuilly-sur-Marne.

La collecte du Verre se fait suivant les communes soit exclusivement par apport volontaire (Clichy-sous-Bois, Gagny, Les Pavillons-sous-Bois, Livry-Gargan, Neuilly-sur-Marne, Rosny-sous-Bois) soit en Porte à porte (Coubron, Le Raincy, Neuilly-Plaisance) ou de manière mixée (Noisy-le-Grand). Le nombre de bornes est de 287.

La répartition est inégale sur le territoire, avec un ratio de 1 borne pour 500 habitants, Villemomble est la seule ville qui se rapproche du ratio préconisé par Eco-emballages de 1 PAV pour 450 habitants en milieu urbain.

Compétences exercées par Grand Paris Grand Est	Ordures Ménagères Résiduelles		Verre		Emballages Recyclables/Journaux/Magazines/Papiers/Cartons		Déchets Végétaux	Encombrants	Déchets apportés en déchèterie
Gagny	PAP		PAV		PAP		PAV	PAP en sac	PAP
Les Pavillons-sous-Bois	PAP		PAV		PAP	PAP en sac	PAP		Déchèterie
Livry-Gargan	PAP		PAV		PAP		PAP en sac	PAP	Déchèterie
Neuilly-sur-Marne	PAP		PAV		PAP		PAP en sac	PAP	
Noisy-le-Grand	PAP		PAV		PAP		PAV	PAP	PAV
Vaujours	PAP	PAP	PAV	PAV	PAP en sac	PAP	PAP en sac	PAP	Déchèterie
Villemomble	PAP	PAV	PAP		PAP en sac	PAP	Déchèterie	PAP	Déchèterie

Tableau 1. Mode d'organisation de la compétence collecte exercée par Grand Paris Grand Est pour les communes gérées par le SYCTOM

Les déchèteries

Le Territoire comporte à ce jour, six déchèteries fixes :

- L'Éco-point de Vaujours ;
- La déchèterie de Gagny ;
- La déchèterie de Pavillons-sous-Bois ;
- La déchèterie de Neuilly-Plaisance, cependant, elle ne fait pas partie du réseau intercommunal ouvert à toute la population du territoire compte tenu de ses caractéristiques techniques ;
- La déchèterie de Noisy-le-Grand ;
- La déchèterie de Villemomble.

Deux projets de construction d'équipements sont en cours à Livry-Gargan et à Neuilly-sur-Marne. Pour Livry-Gargan, le projet consiste à remettre

l'ancienne déchèterie aux normes actuelles par notamment l'augmentation du nombre de flux triés, le stockage étanche et sécurisé du site, la création d'un point d'accueil et d'une zone de réemploi. Pour Neuilly-sur-Marne, avec une capacité totale de réception de près de 4 000 tonnes de déchets par an, le nouvel équipement disposera de 15 bennes à quai et de 2 bennes de réserve. Des locaux, ou surfaces de stockage, complémentaires pour l'ensemble des catégories de déchets sont prévus. Une recyclerie de 1000 m² de SDP sera adossée à la déchèterie. Elle remplira 4 fonctions : la collecte, la valorisation, la vente et la sensibilisation. Son objectif sera de récupérer un certain nombre de flux en vue de la revente et de la remise en état de ces derniers.

Le produit de la collecte des déchets ménagers

En 2020, la production de déchets ménagers et assimilés s'élève à 458 kg par habitants contre 455 kg par habitant en 2010. Une légère hausse est ainsi observée malgré une diminution observée en 2018 et 2019 notamment.

Ainsi, en 2020, 167 206 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été produits, soit une augmentation de +6% par rapport à 2010. Sur le territoire de Grand Paris Grand Est, les tonnages produits augmentent avec l'accroissement de la population.

La production de déchets ménagers et assimilés reste néanmoins moins élevée que dans les territoires de référence :

- Seine-Saint-Denis : 478 kg/hab/an
- Ile-de-France : 515 kg/hab/an
- France : 508 kg/hab/an

Différentes caractérisations permettent de connaître le contenu des flux de déchets collectés et traités par le SYCTOM sur le territoire de Grand Paris Grand Est. Il apparaît ainsi que 250 kg/hab/an soit 84% pourraient ne pas être produits ou jetés dans la poubelle OMR, grâce à des actions de prévention (compostage des déchets organiques, achat en vrac, réemploi textile, etc). De plus, 26 kg/hab/an soit 73% des emballages et papiers pourraient ne pas être produits ou jetés dans la poubelle de tri grâce à des actions de prévention (réduction de l'utilisation du papier, achat en vrac, utilisation d'emballages consignés, etc). On note également qu'un gisement de biodéchets se retrouve à hauteur de 25% dans la poubelle des OMR et à hauteur de 16% dans celle du tri.

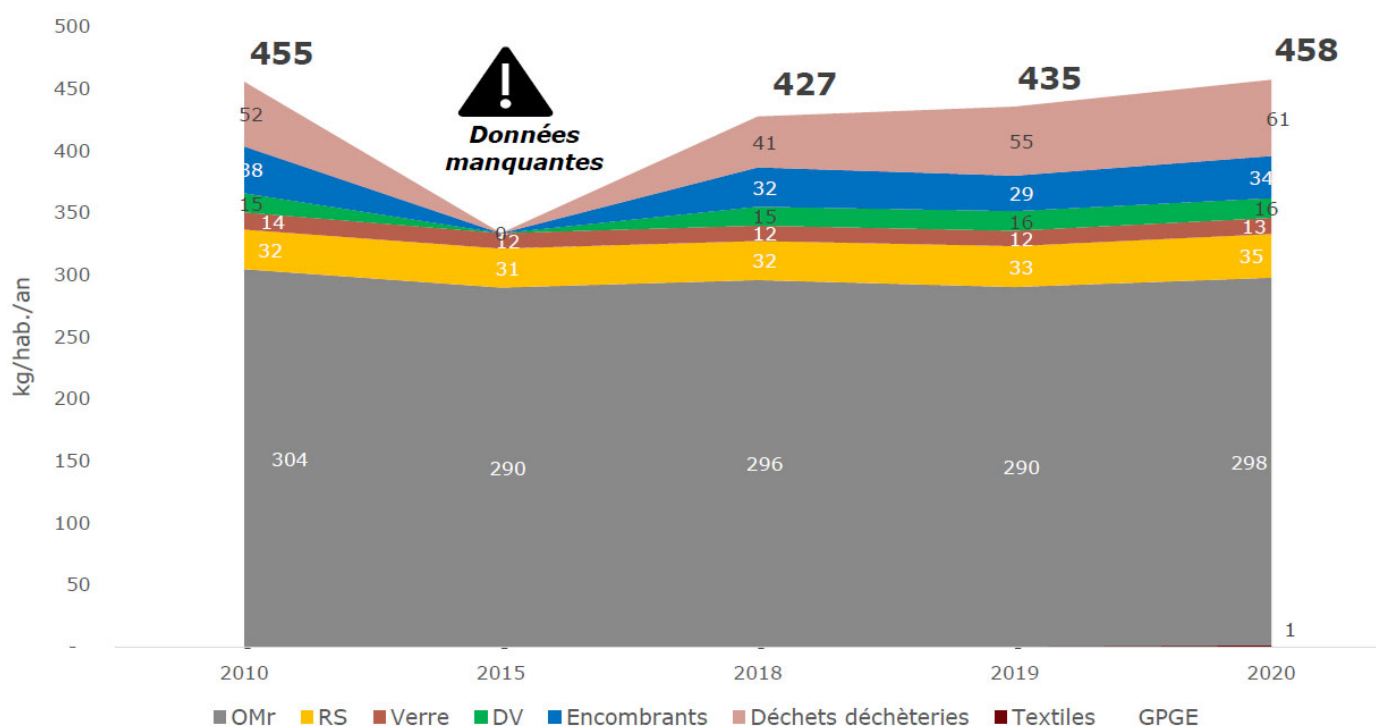


Figure 1. Évolution de la collecte des ordures ménagères et assimilées (EPT GPGE)

Le traitement des déchets ménagers

Les déchets collectés sont dirigés vers des filières adaptées selon la nature des flux

Commune	OMR	EMB/JRM	Verre	Déchets végétaux	
Clichy-sous-Bois	Centre de transfert du SYCTOM à Romainville (93)	Centre de tri du SYCTOM à Sevran (93)	Plateforme de transfert MINERIS à Villeparisis (77)	Plateforme de compostage PSL à Compans (77)	
Le Raincy					
Les Pavillons sous-Bois					
Livry-Gargan					
Villemomble					
Rosny-sous-Bois	Centre d'incinération NO-VERGIE à Saint-Thibault-des-Vignes (77)	Centre de tri du SYCTOM à Romainville (93)		Plateforme de compostage COMPOST VAL D'EUROPE à Chalifert (77)	
Neuilly-Plaisance					
Neuilly-sur-Marne					
Gournay-sur-Marne					
Montfermeil					
Noisy-le-Grand			Centre de tri à Saint-Thibault-des-Vignes (77)	Plateforme de transfert GENERIS à Chelles (77)	
Gagny					
Coubron					
Vaujours			Centre de tri du SYCTOM à Sevran (93)	Plateforme de transfert MINERIS à Villeparisis (77)	Plateforme de compostage PSL à Compans (77)

Tableau 2. Mode de traitement des déchets collectés sur le territoire (EPT GPE et SIETREM, rapports annuels 2018)

Type de traitement des encombrants	Communes concernées
Via le SYCTOM : - Pré-tri au centre de transfert DERICHEBOURG de Noisy-le-Sec (93), pour retirer les grosses ferrailles et les matelas - Tri au centre de tri de CDIF à Pierrefitte-sur-Seine (93) 60 % du gisement envoyé vers des filières de valorisations matières	Gagny, Le Raincy, Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne, Rosny-sous-Bois et Villemomble
Centre de tri de La Courneuve (93) via le SYCTOM	Clichy-sous-Bois, Coubron, Les Pavillons-sous-Bois et Vaujours
Centre de tri SUEZ à Lagny-sur-Marne (77) via le SIETREM	Gournay-sur-Marne et Montfermeil
Centre de transfert de Noisy-le-Sec (93) via le SYCTOM	Livry-Gargan
Centre de tri de Bonneuil-sur-Marne (94) via le SYCTOM	Noisy-le-Grand

Tableau 3. Mode de traitement des encombrants sur le territoire (EPT GPGE et SIETREM, rapports annuels 2018)

La collecte des déchets ménagers

Le réseau de déchèteries est soumis à un règlement intérieur fixant l'ensemble des conditions d'accès, de circulation et d'utilisation des équipements ainsi que le rôle des agents d'accueil. Le document est consultable auprès de l'agent d'accueil et sur grandparisgrandest.fr

La liste des déchets acceptés ainsi que toutes les informations relatives aux collectes est disponible sur le site grandparisgrandest.fr

<https://grandparisgrandest.lizmap.com/map/index.php/view/map/?repository=dechets&project=dechets>



**INFOS**

CLIC INFO DÉCHETS
GESTION DES DÉCHETS 2.0

Plus simple et plus rapide, entrez votre adresse sur cette carte dynamique pour identifier les jours de collecte de vos déchets ainsi que les points d'apport volontaire et les déchèteries proches de chez vous.

Accès via **WWW.GRANDPARISGRANDEST.FR**

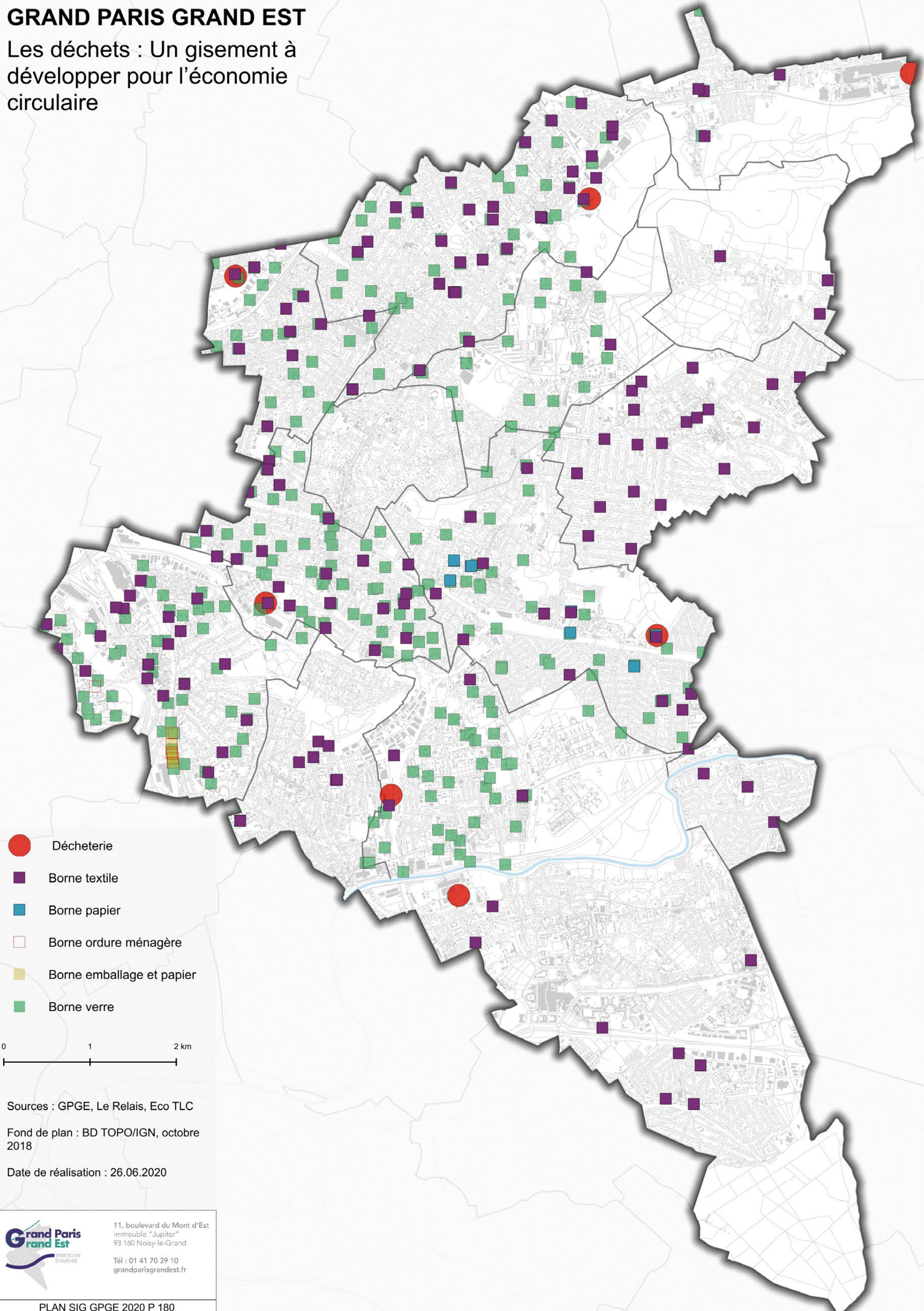
trôléas. / pefc-france.org

Annexe 5.18.3.2

Carte des installations relative à la gestion des déchets

GRAND PARIS GRAND EST

Les déchets : Un gisement à développer pour l'économie circulaire



Carte 2. Cartographie des équipements et installations relatives à la gestion des déchets (source GPGE)